



365511 - La prise d'un vaccin anti-Covid-19 au cours d'une journée du Ramadan

question

La prise d'un vaccin anti-Covid-19 au cours d'une journée du Ramadan invalide-t-elle le jeune?

résumé de la réponse

Il n'y a aucun inconvénient à se faire vacciner contre le Covid-19 au cours d'une journée du Ramadan puisque c'est comme les piqûres thérapeutiques qui n'invalident pas le jeune car elles ne se substituent pas à l'alimentation et ni s'y assimilent pas.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prise d'un [vaccin anti-Covid-19](#) au cours d'une journée du Ramadan c'est comme l'administration de piqûres thérapeutiques qui n'invalident pas le jeune car elles ne se substituent pas à l'alimentation et ni s'y assimilent pas, et elles ne passent pas par la voie habituelle empruntée par les aliments, à savoir la bouche et le nez.

On lit dans la résolution de l'Académie du Fiqh de la Ligue Islamique Mondiale prise lors de sa 10e assemblée tenue à Djeddah au Royaume d'Arabie Saoudite au cours de la période allant du 23 au 28 Safar 1418 /du 28 juin au 3 juillet 1997:

-suite à l'exploitation des recherches présentées à l'Académie au sujet de l'usage des remèdes qui entraînent la rupture du jeune ,

- et après avoir consulté les études , recherches et recommandations issues du 9e colloque sur le droit musulman et la médecine organisé par l'Organisation islamique pour les sciences



médicales en collaboration avec l'Académie et d'autres partenaires à Casablanca au Maroc dans la période allant du 9 au 12 Safar 1418 /14-18 juin 1997

- et après avoir écouté les débats autour du sujet animés par des spécialistes du droit musulman et des médecins,
- et après avoir examiné des arguments tirés du Coran et de la Sunna et des paroles des spécialistes du droit musulman,
- il a été décidé ce qui suit :

Premièrement, les choses suivantes ne rompent pas la jeûne:

8-Les injections thérapeutiques intra-dermique, intramusculaires et intraveineuses , à l'exception des perfusions et des injections nourrissantes. » Extrait de la Revue de l'Académie de Jurisprudence musulmane , N° 10

On lit dans l'avis consultatif de la Commission permanente pour la Consultance (10/252): « Il est permis à celui qui observe le jeûne du Ramadan de recevoir des injections intra-musculaires et intra-veineuses. Mais il ne lui est permis de recevoir une perfusion au cours d'une journée du Ramadan car cela s'assimile à une alimentation. L'administration de telles perfusions peuvent être un subterfuge pour rompre le jeûne du Ramadan. Il vaut mieux se faire administrer les injections intramusculaires et intraveineuses la nuit.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit les ulémas ont assimilé aux causes de la rupture du jeûne la prise de tout ce qui se substitue à l'alimentation comme la réception d'injections 'nourrissantes'. Il ne s'agit pas de celles qui revigorent le corps ou le soignent, mais celles qui remplacent l'alimentation.

Cela dit, toutes les injections qui ne se substituent pas à l'alimentation ne rompent pas le jeûne, qu'elles s'appliquent aux veines ou à la cuisse ou ailleurs. » Extrait de Recueil des avis consultatifs et messages d'al-Outhaymine (19/199)



Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : « la vaccination a -t-elle un impact sur le jeune? »

Voici sa réponse: « Non , le jeune reste correcte. La vaccination et la réception d'injections thérapeutiques n'affectent pas le jeune, selon l'avis juste, exception faite des perfusions qui elles remettent en cause le jeune, contrairement aux injections et vaccins ordinaires, etc qui elles n'ont pas d'impact sur le jeune car il reste correcte.

Le présentateur : « puisse Allah vous accorder une bonne rétribution. Peu importe que les dites injections soient intra-musculaires ou intraveineuses?

Le Cheikh : absolument , en effet , c'est ce qui est juste... » Extrait du site du Cheikh Ibn Baz.

Cheikh docteur Saad al-Khathlan (Puisse Allah le protéger) dit : « Le jeune de celui qui prend une dose du vaccin anti-covid au cours d'une journée du Ramadan devient il invalide? La réponse est que son jeune ne s'annule pas car ce vaccin relève de celles à vocation thérapeutique qui n'invalident pas le jeune ,selon l'avis le mieux argumenté car elles n'alimentent pas et ne sont pas assimilables à l'alimentation.Or, en principe, le jeune reste correcte et ce principe ne doit pas être remis en cause pour affiner le contraire en l'absence d'une donnée claire. Aussi disons nous que la vaccination contre le Corona ne représente aucun inconvénient et elle n'invalidé pas le jeune. «

[Extrait d'une séquence vidéo.](#)

Allah le sait mieux.